

Abandon de recours

Le/La soussigné(e) : M - Mme

Adresse :

.....

Téléphone : E-mail :

N° de permis/CASM: N° adhérent FFMC :

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité. Déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au-delà du premier tour, être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement ou leurs partenaires, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes, associations et sociétés précitées.
- S'engage à respecter, tant sur le paddock que sur le circuit, l'ensemble des autres participants, les personnels de l'organisation et de formation présents, les personnels techniques et médicaux ainsi toute décision prise par les personnels cités précédemment. **En cas de manquement, une sanction pourra être prononcée, allant d'un simple avertissement à une exclusion définitive de la journée sans aucun remboursement possible.**
- Déclare que son véhicule est assuré lors de cette journée et que la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter **le port du casque obligatoire sur le circuit et dans le paddock**, et s'engage à s'équiper de façon à pouvoir assurer son intégrité physique dans le cadre de la pratique d'un sport motorisé sur circuit.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et **s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur ne participant pas à la journée et n'ayant pas signé le présent document.**
- Reconnaît être responsable **des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs : rails de sécurité : 350€, extincteurs : 80€, sac d'absorbant d'huile : 40€, sac d'absorbant d'huile « spéciale pluie » : 200€, pile de pneu : 20€, panneau distance blanc : 40€, panneau distance réfléchissant : 90€, cône maintien panneau : 50,- €).
- Déclare accepter l'exploitation de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de son véhicule ou de lui-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN, Passion Vitesse ou la FFMC67 déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation, quelle qu'en soit l'origine (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- **S'engage à se conformer au code de la route dès lors qu'il/elle quitte l'enceinte du circuit, et ce quel que soit le moyen de locomotion.**
- **Déclare avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur du circuit** (voir ci-après) et notamment la limite du niveau sonore maximal et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date :

Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit.

Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2ème fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : 107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 40 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB. Sur le Circuit Ecole 1.1 km, la limite du niveau sonore maximale est fixée à 100 dB. Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : Date : Signature :